

Légende du Plan de Prévention du Risque Inondation

- Zone rouge
- Zone orange

Département de Seine-et-Marne

Commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°8 : Plan des Servitudes d'Utilités publiques

Échelle 1:13 500

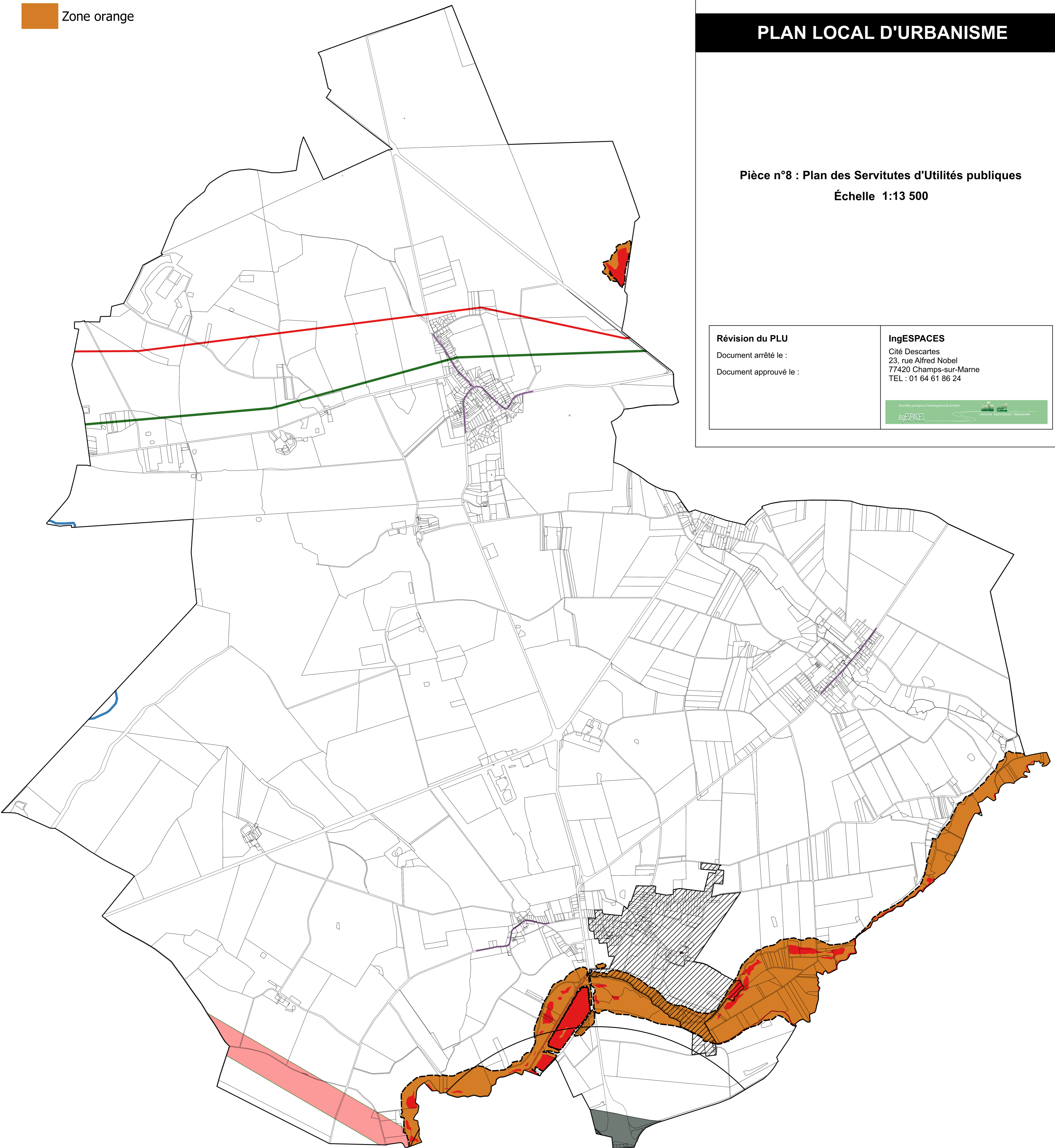
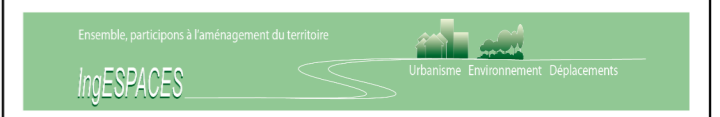
Révision du PLU

Document arrêté le :

Document approuvé le :

IngESPACES

Cité Descartes
23, rue Alfred Nobel
77420 Champs-sur-Marne
TEL : 01 64 61 86 24



- A4 - Conservation des eaux terrains riverains cours d'eau
- AC1- Protection des Monuments Historiques (ass)
- AC1- Protection des Monuments Historiques (gen)
- EL7 - Alignement des voies nationales, départementales et communales
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviation d'agglomération
- I3 - Canalisation distribution et transport de gaz
- I4 - Électricité établissement des canalisations électriques
- PM1 - Plan d'exposition aux risques naturels prévisibles
- PT1- Protection des centres de reception contre les perturbations électromagnétiques
- PT2- Protection contre les obstacles électromagnétiques

La servitude T7 relative aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation concerne l'intégralité du territoire de Lumigny-Nesles-Ormeaux

Compte tenu de la précision des données fournies dans le cadre du porter à connaissance pour la réalisation de ce plan, le bureau d'études ne peut garantir l'exactitude et l'exhaustivité du report des servitudes